



6 crédits	60.0 h	Q1
-----------	--------	----

Enseignants	Carlier Jean-Yves ;Carlier Jean-Yves (supplée Francq Stéphanie) ;Dechamps Marie (supplée Francq Stéphanie) ;Francq Stéphanie ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Le cours privilégie l'étude des conflits de juridictions et des conflits de lois. L'enseignement comprend deux dimensions. L'une expose les éléments théoriques fondamentaux, dont la compréhension est indispensable à celle du droit positif. L'autre partie envisage les règles applicables par secteur. L'analyse de la théorie du droit international privé (partie générale) porte respectivement sur l'identification de la règle de conflit de lois et sur l'application du droit étranger, ainsi que sur la compétence internationale et la reconnaissance d'un jugement étranger (droit judiciaire international). L'analyse des règles applicables par secteur du droit privé (partie spéciale) porte sur les matières du droit de la personne et de la famille, du droit patrimonial de la famille, du droit des biens et du droit des obligations, contractuelles et non contractuelles.
Acquis d'apprentissage	<p>1 Le cours a pour objectif de former l'étudiant aux techniques utilisées pour le traitement juridique de rapports privés à caractère international. L'accent est mis autant sur le mode de raisonnement nécessaire à la solution de cas que sur l'exposé général des techniques utilisées en droit belge et en droit comparé. Cet exposé tient compte, notamment, de l'apport du droit de l'Union européenne en la matière.</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Examen écrit. Voir Moodle.
Méthodes d'enseignement	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Voir Moodle, enseignement adapté au regard des circonstances.
Contenu	Le cours est divisé en deux parties. La première partie est la théorie générale . La théorie générale porte sur l'étude des éléments théoriques fondamentaux du droit international privé. Il sera question des concepts théoriques liés à l'identification de la règle de conflit de juridictions (quel est le juge internationalement compétent ?), de la règle de conflit de lois (quel est le droit applicable ?), de la reconnaissance ou de l'exécution d'un acte ou d'un jugement étranger La seconde partie est l'étude du droit positif . Cette partie porte sur les matières du droit des obligations, contractuelles et non contractuelles, du droit de la personne et de la famille, du droit patrimonial de la famille et du droit des biens. Cette partie fait l'objet d'enseignements théoriques, mais aussi d'études de cas (casus).
Ressources en ligne	Documents, PPT, vidéos: voir Moodle
Faculté ou entité en charge:	BUDR

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master de spécialisation en droit international	DRIN2MC	5		
Master [120] en droit	DROI2M	6		
Master [120] en sciences de gestion [Double parcours Gestion-Droit : pour les Bacheliers en Gestion]	GEST2M	6		